



La régulation sociale dans les espaces publics, une fonction pérenne, des emplois transitoires – Vaulx-en-Velin

Les collectivités locales sont amenées à satisfaire des besoins nouveaux en terme de médiation : régulation sociale, prévention des conflits et gestion des espaces. De « nouveaux métiers » apparaissent : correspondants de nuit, agents d'ambiance, agents locaux de médiation et de sécurité. À Vaulx-en-Velin, ces besoins sont considérés comme devant être durablement satisfaits. Par contre, les jeunes construisent dans ce poste leur première expérience et affinent ici leur projet professionnel. Jacky Chevalier, secrétaire général adjoint, explique comment ces emplois liés à la médiation sont une chance pour la collectivité locale : en insistant sur les qualités relationnelles ils permettent d'expérimenter une évolution de différents métiers.

À Vaulx-en-Velin, la médiation c'est un ensemble de métiers qu'il convient d'identifier pour répondre aux objectifs de professionnalisation des jeunes et des emplois. On peut néanmoins penser que l'expérience acquise et les compétences, les savoir-faire et savoir-être développés et identifiés dans ces métiers de médiation participent plus à une évolution profonde et à la rénovation de métiers existants qu'à la création nette de nouveaux métiers. Les fonctions de régulation sociale créées dans le dispositif « nouveaux services, nouveaux emplois » distinguent trois types d'intervention allant d'une observation attentive sur un lieu ouvert à l'accompagnement personnel des jeunes.

DES FONCTIONS DE RÉGULATION SOCIALE, TROIS MODES D'INTERVENTION

La prévention urbaine : cette mission demande une bonne acceptation des règles sociales et une qualité d'observation. Plus particulièrement affectés dans des espaces publics ouverts (parkings, parcs, sorties d'écoles) les agents de prévention urbaine sécurisent ces espaces en tant que récepteurs des tensions et des conflits. Ils assurent l'interface entre les différents publics et les institutions. Ils sont rattachés à la direction de la prévention, sûreté, sécurité ; cinq postes ont été créés en 1998, cinq postes supplémentaires sont prévus pour 1999.

La médiation dans les équipements publics : les agents d'ambiance assurent le maintien du calme propice à la lecture, à l'étude, aux spectacles. Ils favorisent l'ancrage des usagers dans ces espaces culturels et aident à se familiariser à l'écrit et à la culture en général. Le règlement de certains incidents doit pouvoir éviter le rejet et conduire à une acceptation des

règles communes. C'est le rôle par exemple des médiateurs de bibliothèque. Ils doivent déceler les intérêts personnels pour permettre de cheminer vers la découverte du livre, de la science et des arts. Cette mission implique une culture générale, la connaissance de l'organisation d'une bibliothèque, ainsi que le goût du livre, des programmations culturelles et scientifiques. Sept postes ont été créés, rattachés à la direction des affaires culturelles et sportives.

La médiation de quartier : malgré la présence de nombreux équipements et services sur la commune, on constate qu'un nombre croissant de jeunes s'éloigne de toutes les institutions, ignorant même parfois leur existence. Ce fossé qui se creuse devient un facteur d'exclusion engendrant toutes les méfiances. Il est apparu indispensable de créer des emplois favorisant un rapprochement de ces jeunes avec les structures de la vie citoyenne et leurs responsables en les accompagnant dans un parcours personnel global avec le souci de les responsabiliser. Les postes de médiateurs de quartier ont donc été créés, ils permettent d'assurer une présence dans les quartiers, en liaison avec les structures municipales et associatives. Ces jeunes ont été choisis pour leurs qualités relationnelles souvent exceptionnelles et la reconnaissance positive dont ils bénéficient dans les quartiers du fait de leur présence ou de leurs activités sportives, associatives, ou d'animation... Ces postes sont sous la responsabilité du secrétaire général adjoint et sont dirigés par un chargé de mission ayant lui-même exercé une fonction de médiateur de quartier. Onze postes ont été créés en 1998 dont sept sont pourvus, l'objectif est d'atteindre vingt postes à fin 1999.

Tous ces postes sont rémunérés au SMIC. Le niveau de formation des jeunes a été étudié lors du recrutement et leur projet professionnel envisagé pour leur proposer un plan de formation : par exemple, pour les agents de prévention urbaine, la nécessité d'avoir un niveau de culture générale équivalent au CAP pour préparer le concours de policier municipal (l'un d'entre eux a d'ailleurs réussi ce concours récemment).

LA PROFESSIONNALISATION DES JEUNES : UN SUIVI PERSONNALISÉ DU PROJET PROFESSIONNEL

Le processus de professionnalisation des emplois-jeunes est bien formalisé : préparation à d'autres métiers ou au passage de concours dans la fonction publique. Il est ponctué par différentes étapes. Une réunion de lancement réunit ces jeunes, leurs tuteurs

et leur chef de service par groupe de quinze personnes environ. Le dispositif a été expliqué à tous, ainsi que le rôle de tuteur. Ces rencontres ont un effet mobilisateur pour les jeunes. Un suivi individuel est assuré : les jeunes sont reçus régulièrement en entretien (au moins une fois par trimestre) par une personne formée à l'écoute. Au cours de ces entretiens, ils sont aidés dans la définition de leur projet, dans leur choix de formation et rendent compte de leurs acquis en formation.

Une proposition de formation qualifiante, de préparation aux concours, d'adaptation à la fonction selon les cas, est construite avec chaque jeune en fonction de son projet. Le niveau du jeune est testé, les pré-requis pour les concours sont vérifiés et des formations diplômantes sont proposées de préférence, surtout si elles sont nécessaires pour un concours. Quelquefois, il faut passer d'abord par une remise à niveau. Certains se préparent à des métiers du secteur privé (ambulancier par exemple).

Les médiateurs de quartier bénéficient en plus d'un accompagnement à la fonction. La ville de Vaulx-en-Velin a construit un cahier des charges qui prévoit une formation (assurée par un organisme de formation de travailleurs sociaux) destinée à mieux formaliser le cadre de leur intervention – analyse de la pratique, connaissance de l'environnement socio-éducatif, apports psychosociologiques –, à construire des éléments pour un référentiel de métiers et à valider les acquis. Il s'agit avec eux de s'adapter en permanence au contenu même de leur activité, aux réalités auxquelles ils sont confrontés.

Des journées thématiques et collectives sont suivies par l'ensemble des jeunes et leurs tuteurs. Les thèmes choisis doivent faciliter la compréhension de ce qu'est la collectivité : le service public, la politique de la ville, le statut de la fonction publique territoriale. Un carnet de bord introduit par une lettre de l'élu au personnel, précise quelques informations relatives à la vie du jeune dans la collectivité et consigne les choix et les avancées de celui-ci dans son projet.

Les services qui accueillent les jeunes bénéficient de personnels (cadres ou agents) ayant un fort investissement professionnel dans le projet de la collectivité et intéressés à exercer ces nouvelles activités. Le tuteur est donc choisi pour ses compétences, son implication importante et pour sa capacité à suivre le jeune dans son projet. L'objectif est de lui permettre de sortir du dispositif emplois-jeunes, projet qui éventuellement le conduirait hors de la collectivité ou de la fonction publique territoriale.

VERS UNE ADAPTATION DES EMPLOIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

La ville de Vaulx-en-Velin parie sur la pérennité des fonctions exercées, les emplois ont donc vocation à se maintenir, par contre, les agents qui les exercent ne peuvent y demeurer. Ces postes demandent un investissement personnel tel qu'on ne peut les exercer que quelques années dans une vie professionnelle, d'où l'importance des moyens pour la formation.

Par contre, pour les services, cette expérience de médiation doit capitaliser des savoir-faire qui feront évoluer les métiers de la fonction publique. On peut facilement penser que les métiers de gardien d'équipement public, d'hôtesse d'accueil, d'agent d'accueil d'état civil... aujourd'hui encore trop considérés sous leurs aspects techniques devront changer qualitativement pour des fonctions de régulation plus importantes si l'on veut adapter et développer les équipements et les services dans l'ensemble de la ville. Dans cette perspective, on a beaucoup à apprendre de la manière dont les médiateurs de quartier exercent leur activité : l'objectif est bien de faire évoluer notre organisation dans la manière de répondre à la demande des publics, de mettre en question nos habitudes, de progresser.

Ainsi, la ville de Vaulx-en-Velin poursuit-elle une politique volontariste de professionnalisation des jeunes pour faciliter leur accès à un métier soit dans la fonction publique territoriale (préparation aux concours) soit en dehors de celle-ci. ■

Jacky CHEVALIER, secrétaire général adjoint